

Parrainages républicains

Madame, Monsieur,

En 2006, vous participiez à une cérémonie, organisée en partenariat avec Réseau Éducation Sans Frontières, de parrainages républicains au cours de laquelle une vingtaine de familles dont 44 enfants avaient été parrainés. Cette action symbolique a eu des conséquences directes : aucune de ces familles n'a été expulsée. **Parrainer est un acte et un engagement important, c'est affirmer le droit aux valeurs de la République pour des femmes, des hommes et des enfants qui ne demandent rien de plus que vivre en paix ici.**

Malgré les nombreuses manifestations du même type partout en France, les lois portant atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine se succèdent, rendant par exemple de plus en plus difficile la venue en France des enfants et des conjoints, et les mariages entre personnes de nationalités différentes. Ce ne sont pas seulement les droits des « sans-papiers » qui sont visés, mais aussi ceux des immigrés en situation régulière, voire même ceux de nationaux lorsque leurs liens avec des étrangers sont méconnus.

Tel est le sens de la nouvelle cérémonie de parrainages républicains qui aura lieu le **samedi 4 avril à 11 heures**, en mairie, pour donner à chacun l'occasion de manifester son refus de l'inhumanité, son exigence de ne plus voir de drames pour des familles et sa volonté de voir enfin s'exercer le droit à la libre circulation des êtres humains.

Il s'agira d'un moment fort de rencontres, d'échanges, de respect et de luttes.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le 27 mars 2009

Michel Humbert

